



JUDO CLUB ATHIES / LAON

35 route de Liesse
02840 ATHIES / LAON

06.79.23.49.22 (présidente)
06.88.52.91.46 (enseignant)

judoclubathies@hotmail.fr

Athies sous Laon, le 21/08/21

INFORMATION

La rentrée approche à grand pas et beaucoup d'entre vous commencent à prendre les rendez-vous médicaux pour les documents de rentrée.

Le **décret n° 2021-564 du 7 mai 2021** précise que :

→ **Pour les mineurs :**

- Le certificat médical n'est pas obligatoire
- Questionnaire QS Sport à remplir + une attestation sur l'honneur
- Si une seule case est cochée « OUI », le certificat médical sera obligatoire

→ **Pour les majeurs :**

- Le certificat médical est valable 3 saisons
- Questionnaire QS Sport à remplir + une attestation sur l'honneur chaque année (sauf si certificat médical de – 1 an)
- Si une seule case est cochée « OUI », le certificat médical sera obligatoire

Le Judo Club Athies sous Laon applique cette évolution réglementaire mais insiste sur l'importance de consulter régulièrement son médecin traitant.

L'ensemble des documents évoqués sont téléchargeables sur le site internet du club dans l'onglet « Infos utiles/Documents », à l'adresse suivante :

<https://judo-club-athies-sous-laon.assoconnect.com/>

Pour plus d'informations :

[INFORMATION LICENCES : LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PLUS OBLIGATOIRE | Fédération Française de Judo - Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées \(ffjudo.com\)](#)

Nous restons disponibles pour toutes informations complémentaires.
Sportivement.

Catherine LACAMBRE
Présidente du JCA